

RAPPORT LEC (Art. 29)

TABLE DES MATIERES

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
A.1. Résumé de la démarche	3
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.	4
A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	4
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	4

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Spinecap est une société de gestion de portefeuille visant à apporter une approche et un état d'esprit de long-terme hérités du *private equity*, aux investissements sur les marchés cotés.

Cela se traduit par la détention sur le long terme, d'un portefeuille très concentré de sociétés opérant sur les marchés mondiaux, à moyennes ou grandes capitalisations boursières, et sur chacune desquelles nous avons forgé une très forte conviction. Il s'agit exclusivement d'entreprises génératrices de cash, exposées à des marchés matures, profitant de tendances structurelles de croissance à long terme, et dont les avantages concurrentiels sont protégés par de fortes barrières à l'entrée.

La création de valeur durable que nous recherchons pour nos clients rend les considérations ESG, extra-financières et d'investissement responsable, essentielles à la mise en œuvre de notre stratégie: elles permettent d'identifier et d'analyser les risques critiques, parfois existentiels, auxquels les entreprises de notre portefeuille sont exposées et qui ne peuvent pas être appréhendés par une approche exclusivement financière.

A ce titre, l'intégration de critères ESG fait donc partie, à part entière, de notre processus d'investissement, qui utilise notamment un système propriétaire de notation produisant pour chacune des sociétés que nous étudions, les 4 scores ci-dessous :

1. Une notation financière évaluant la performance financière historique, la cohérence et la robustesse des entreprises étudiées.
2. Une notation stratégique évaluant la structure sous-jacente des marchés de l'entreprise, l'intensité et le positionnement concurrentiels, les barrières à l'entrée et la durabilité.
3. Une notation ESG, entièrement dédiée aux questions liées à l'environnement, sociales et à la qualité de la gouvernance.
4. Une notation des risques donnant une vision d'ensemble des différents risques auxquels l'entreprise est exposée, et qui ont été mis en évidence dans les 3 notations décrites précédemment.

Cette grille de notation sera ensuite un des éléments utilisés par nos analystes et notre comité d'investissement afin de réduire l'univers d'investissement du portefeuille.

Par ailleurs, au titre de nos due diligences, nous menons des discussions collaboratives auprès de la majorité de nos sociétés en portefeuilles et d'autres parties prenantes (employés, actionnaires, fournisseurs, clients) ainsi qu'auprès d'autres gérants et acteurs de l'industrie partageant nos sujets d'intérêts.

Enfin, sauf impossibilité administrative ou technique, nous votons à toutes les assemblées générales de nos sociétés en portefeuille.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

Compte tenu de notre stade de développement et de la taille encore réduite de la société, nous ne produisons pas de rapport dédié ESG à destination de nos clients. Nous détaillons cependant dans une lettre trimestrielle à leur attention toutes les évolutions et impacts notables sur chacune de nos sociétés en portefeuille, et ce y compris tout élément lié aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi qu'aux autres considérations extra-financières et d'investissement responsable lorsque cela est pertinent.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Spinecap soutient les six principes des Principes de l'investissement responsable (PRI) (<https://www.unpri.org/>) et est signataire des PRI depuis 2021.

Par ailleurs, nous soutenons pleinement les initiatives CDP (<https://www.cdp.net/fr>) visant à améliorer la transparence des mesures liées au climat prises par les entreprises. Nous engageons des démarches auprès de nos sociétés en portefeuille afin de les inciter à répondre aux questionnaires CDP de la manière la plus transparente possible, et améliorer leurs scores CDP.

A.4. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

N/A